Programme national de certification des entraîneurs

National Coaching Certification Program

GYM nastics nastique

CANADA

Manuel des opérations du PNCE de Gymnastique Canada

2018

coach.ca

Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Programme national de certification des entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Alberta Sport Connection | viaSPORT British Columbia | British Columbia Supported by the Province of British Columbia | Sport Manitoba

Newfoundland Labrador | New Nouveau Brunswick Canada | Sport North Federation | Nova Scotia Nouvelle-Écosse | Nunavut

Ontario | Prince Edward Island Canada Health and Wellness | Québec | CAS Coaches Association of Saskatchewan | Yukon Community Services Sport and Recreation Branch

Les programmes de cet organisme sont subventionn s en partie par le gouvernement du Canada

Canada

© Ce document est prot g par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entra neurs (2018) et de ses fournisseurs. Tous droits r serv s. Imprim au Canada.

Table des matières

Introduction 1

1 Gymnastique Canada et le PNCE 2
1.1 Mission, vision et valeurs 2
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs 2
1.3 Modèle de développement des participants (MDP) 4
1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE) 6
1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA) 19

2 Le modèle du PNCE 20
2.1 Formation et certification 21
2.2 Contextes 21
2.3 Ateliers et modules 22

3 Évaluation et certification 23
3.1 Objectifs 23
3.2 Principes d'évaluation du PNCE 23
3.3 Résultats attendus, critères et preuves 24
3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE 26
3.5 Norme de certification 26
3.6 Banque de données du PNCE (le Casier) 27
3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation 27
3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs 27

4 Responsables du développement des entraîneurs 28
4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs 30
4.2 Personne-ressource 30
4.3 Formateur de personnes-ressources 33
4.4 Évaluateur d'entraîneurs 36
4.5 Formateur d'évaluateurs 38

5 Modèle opérationnel 39
5.1 Communication 39
5.2 Responsabilités et planification 40
5.3 Barème de frais, paiements et honoraires 41
5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel 41
5.5 Contrôle de la qualité 43
5.6 Restrictions concernant l'âge minimal 43
5.7 Normes minimales recommandées pour les entraîneurs 44

6 Outils 45
6.1 Code d'éthique du PNCE 45

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE 47
6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs 49
6.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs 50
6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs 51
6.6 Modèle de formulaire de rétroaction 52

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada colligent les qualifications du PNCE et les renseignements personnels des entraîneurs et les partages avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, les entraîneurs consentent à ce que leurs informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si un entraîneur a des questions ou s'il souhaite s'abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au pays, y compris Gymnastique Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

La formation du PNCE en gymnastique est actuellement offerte dans les disciplines suivantes : la gymnastique Enfant actif, la gymnastique pour tous (gymnastique récréative), la gymnastique artistique masculine, la gymnastique artistique féminine, la gymnastique rythmique, la gymnastique trampoline et la gymnastique aérobique. La formation du PNCE pour la gymnastique acrobatique est en cours d'élaboration.

Le *Manuel des opérations du PNCE de Gymnastique Canada* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
30/06/2016	Distribution de la version préliminaire du document.
15/06/2017	Révision du document original avant publication.
01/12/2017	Publication du document original.
17-04-2018	Version 3.
18-11-2018	2018

1 GYMNASTIQUE CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

Mission : Poser les bases. Former des champions. Inspirer la nation.

Vision : Être LE sport de base au Canada. Connaître du succès sur la scène internationale de façon constante.

Nos valeurs fondamentales :

- Collaboration
- Dévouement
- Excellence
- Innovation
- Intégrité

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les RPTFE de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- ❑ Alberta : Alberta Sport Connection
- ❑ Colombie-Britannique : ViaSport BC
- ❑ Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- ❑ Manitoba : Coaching Manitoba
- ❑ Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- ❑ Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- ❑ Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- ❑ Nunavut : Sport and Recreation Division
- ❑ Ontario : Coaches Association of Ontario
- ❑ Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- ❑ Québec : Sports-Québec
- ❑ Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- ❑ Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Gymnastique Canada (GCG)

En collaboration avec l'ACE et les organismes provinciaux et territoriaux de sport, GCG assure le développement, la mise en œuvre et la prestation de programmes éducatifs, efficaces et économiques de formation et de certification, conformes aux principes du DLTA.

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

Les organismes provinciaux/territoriaux de sport offrent une direction et un soutien au développement et à la prestation du PNCE de GCG.

- ❑ Alberta : AB Gymnastics Federation et Rhythmic Gymnastics AB
- ❑ Colombie-Britannique : Gymnastics BC et BC Rhythmic Sportive Gymnastics Federation
- ❑ Manitoba : MB Gymnastics Association et Rhythmic Gymnastics MB
- ❑ Nouveau-Brunswick : NB Gymnastics Association et NB Rhythmic Sportive Gymnastics Association
- ❑ Terre-Neuve et Labrador: Gymnastics NL
- ❑ Territoires du Nord-Ouest: NT Gymnastics Association
- ❑ Nouvelle-Écosse : Gymnastics NS et NS Rhythmic Sportive Gymnastics
- ❑ Ontario : Gymnastics ON
- ❑ Île-du-Prince-Édouard : Gymnastics PEI Inc.
- ❑ Québec : Fédération de gymnastique du Québec
- ❑ Saskatchewan : Gymnastics SK
- ❑ Yukon : YK Gymnastics Association

1.3 Modèle de développement des participants (MDP)

1.3.1 Modèle de développement des participants (MDP)

Le MDP décrit la structure de la gymnastique au Canada. Il nous aide à connaître les types de participants et leur motivation particulière à faire de la gymnastique. Le MDP décrit la façon dont les participants peuvent progresser en fonction de leur âge, de leurs aptitudes et de leur degré d'intérêt. Comme l'illustre la figure de la page suivante :

- Les six disciplines de gymnastique sont, en ordre alphabétique :
  - Aéro : Gymnastique aérobique
  - Acro : Gymnastique acrobatique
  - GAF : Gymnastique artistique féminine
  - GAM : Gymnastique artistique masculine
  - GR : Gymnastique rythmique
  - GT : Gymnastique trampoline
- Il y a deux profils de participation en gymnastique :
  - le profil Sport communautaire,
  - le profil Compétition.
- Chaque profil comprend plusieurs contextes définis en fonction du niveau de performance, du groupe d'âge ou d'autres considérations particulières.
- Les pointillés indiquent le potentiel d'entrée dans un profil ou de mobilité entre les profils.
- Les flèches indiquent les possibilités d'entrée dans un profil.
- Les âges indiquent la moyenne d'âge des participants à leur entrée dans un profil.

Profil Sport communautaire :

- Presque tous les participants s'initient à la gymnastique dans le cadre d'un programme de sport communautaire ou d'un programme récréatif Gymnastique pour tous.
- Il n'y a aucune limite d'âge pour le programme Gymnastique pour tous.
- Ce profil comprend les contextes de gymnastique pour Enfant actif (de 6 semaines à 5 ans), enfants (de 6 à 12 ans), ados (de 13 à 19 ans), adultes et aînés, ainsi que la gymnastique pour les participants handicapés.
- Le contexte **Enfant actif**, considéré comme un sous-ensemble de Gymnastique pour tous, est un point d'entrée important pour beaucoup de participants. Les gymnastes du programme Enfant actif ont des caractéristiques d'âge uniques; dans le modèle, ils représentent un groupe de participants distinct.
- Ce profil comporte une population vaste et variée qui se livre à toutes sortes d'activités dans le cadre de programmes récréatifs conventionnels multidisciplinaires et sur une foule d'autres appareils de gymnastique non conventionnels.
- Ces activités ne sont pas uniquement des pépinières pour les programmes de gymnastique de compétition. Elles ont leurs propres objectifs essentiels et justifiés, et s'inscrivent dans un mode de vie actif pour toute la vie.

Profil Compétition :

- Ce profil comprend, pour chaque sport de gymnastique, le Profil de compétition provincial et le Profil de compétition national et de haute performance.
- Les jeunes gymnastes de compétition peuvent passer d'une discipline à l'autre (p. ex. de GAF à GT, de GR à GA) pour diverses raisons (croissance, intérêt, aptitudes, amis, etc.).

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

- Normalement, à l'âge de 10 à 16 ans (selon le sport), le profil des gymnastes de compétition (provincial, national ou de haute performance) est déterminé, et la mobilité entre les profils de compétition ou les sports de gymnastique diminue jusqu'à la retraite de la gymnastique de compétition.

MDP EN GYMNASTIQUE

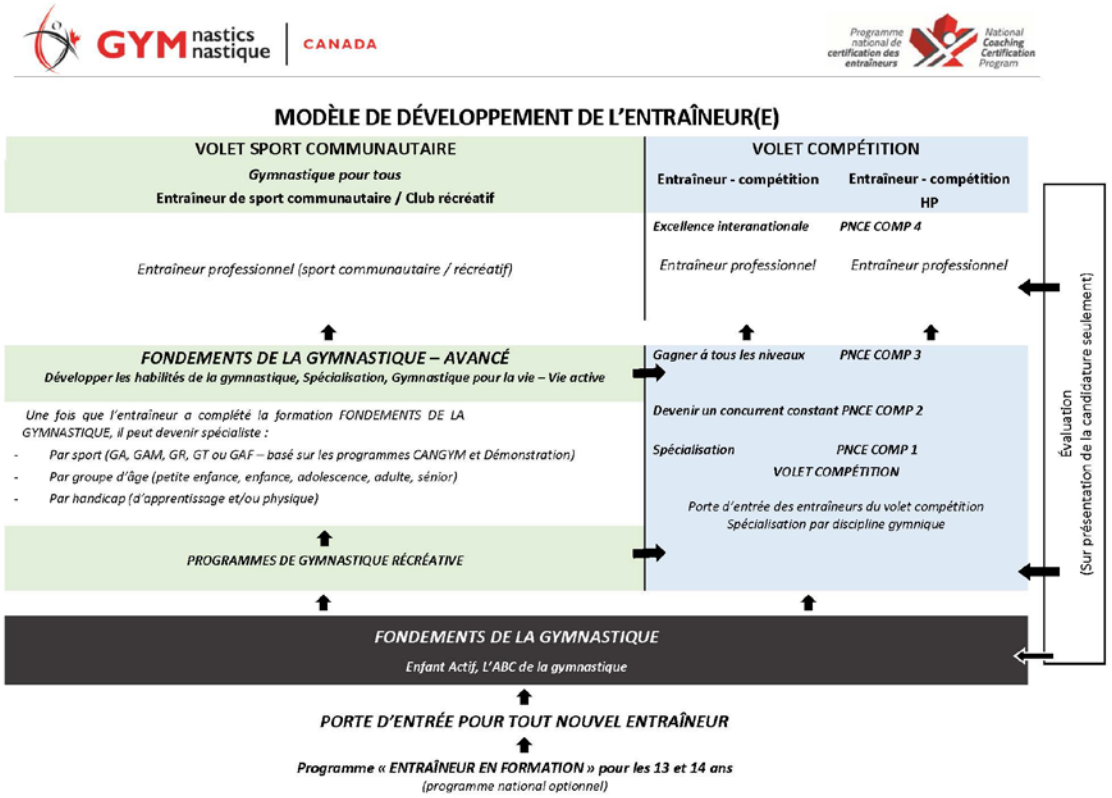

http://www.coach.ca/files/entraineur_athletes_handicap_2016.pdf

1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

1.4.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

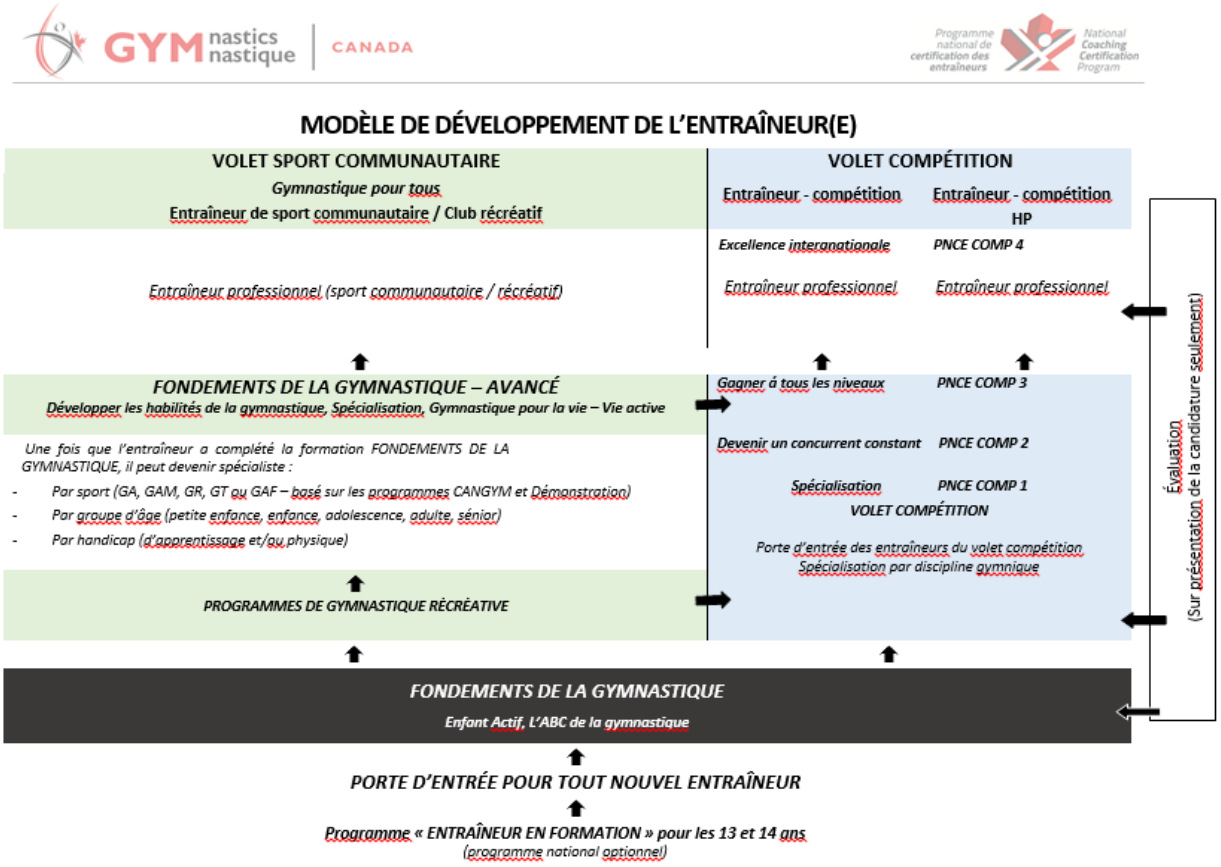

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

1.4.2 Cheminement de l'entraîneur communautaire

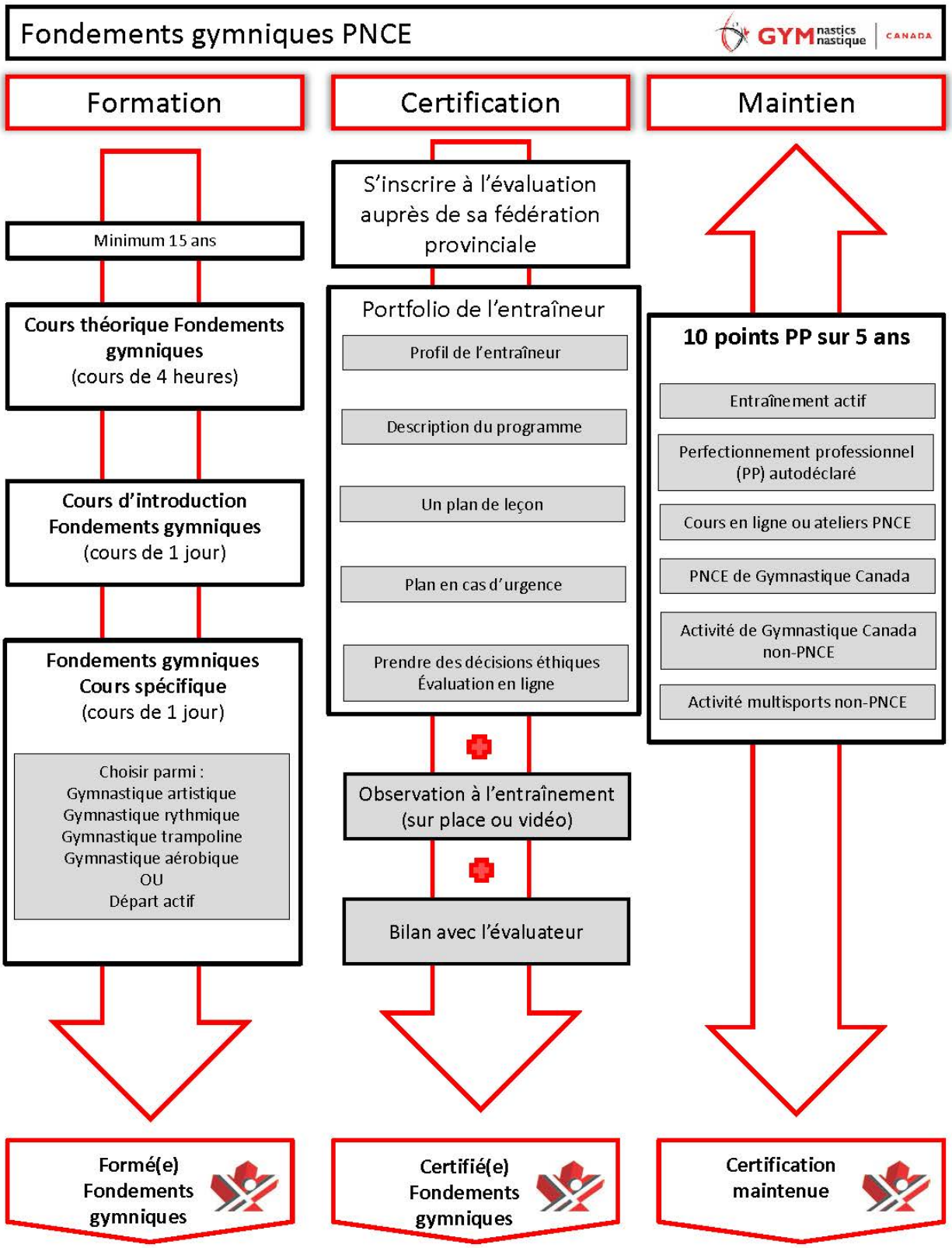

1.4.3 Cheminement de l'entraîneur de Compétition – Introduction

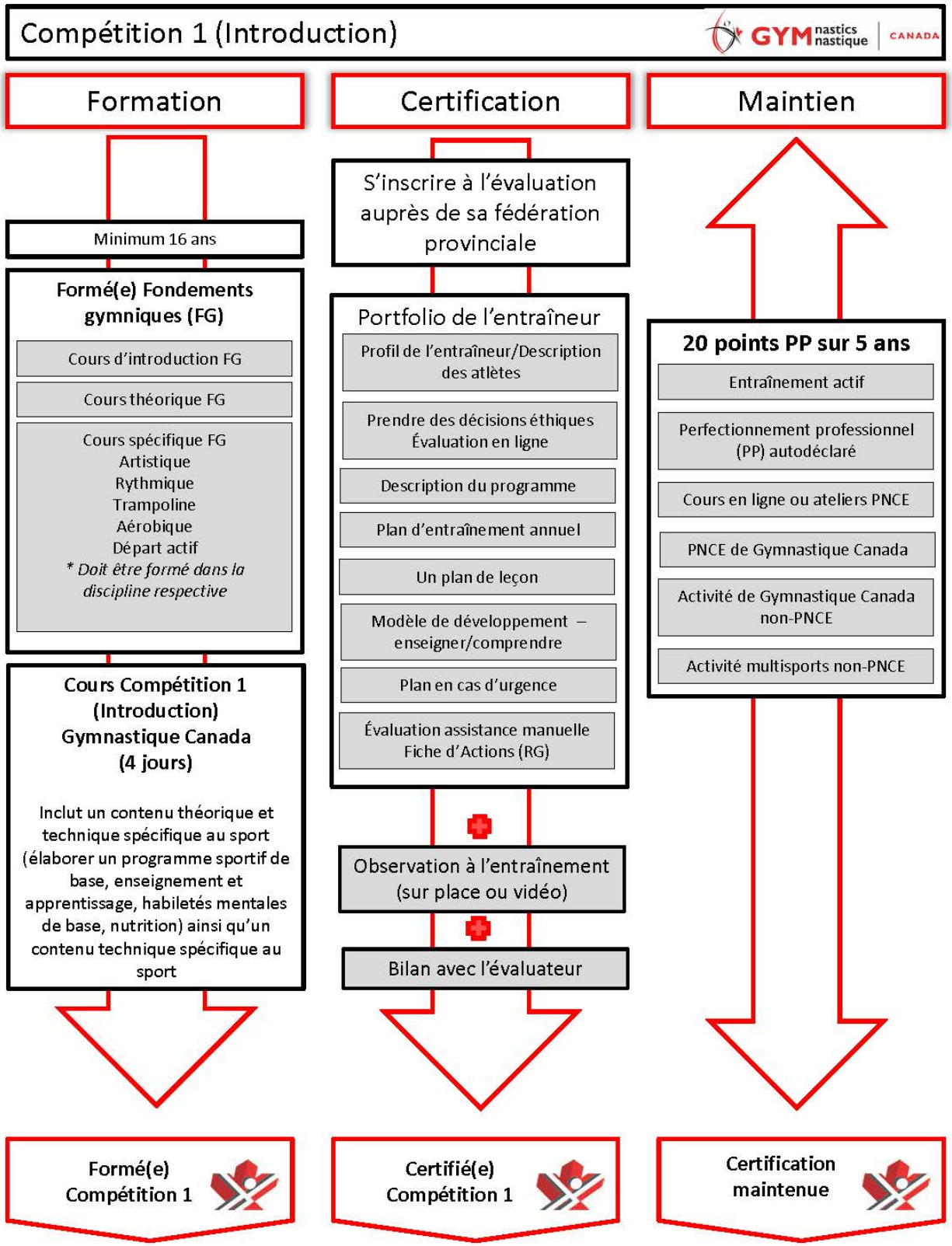

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

1.4.4 Cheminement de l'entraîneur de Compétition – Introduction (avancé)

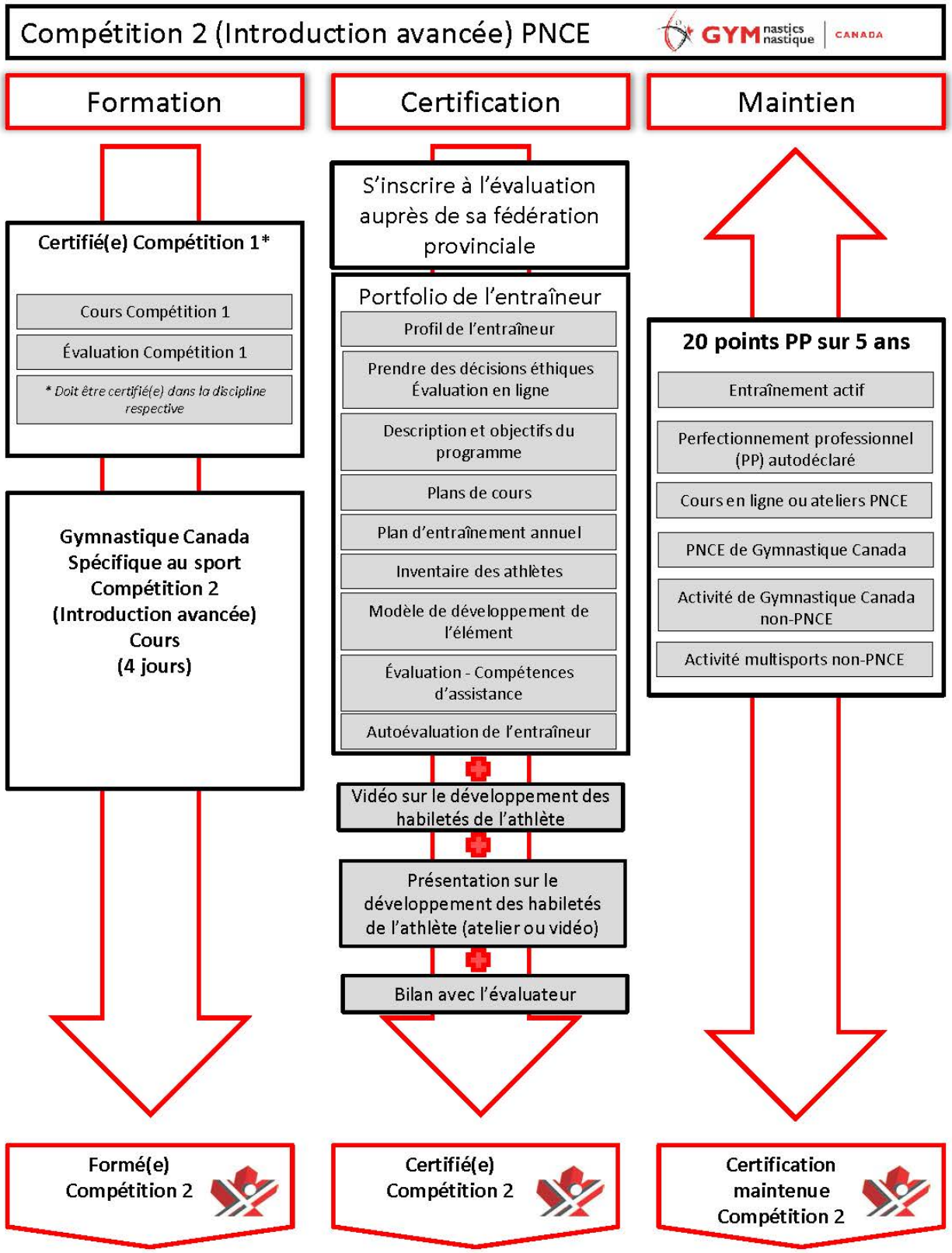

1.4.5 Cheminement de l'entraîneur de Compétition – Développement

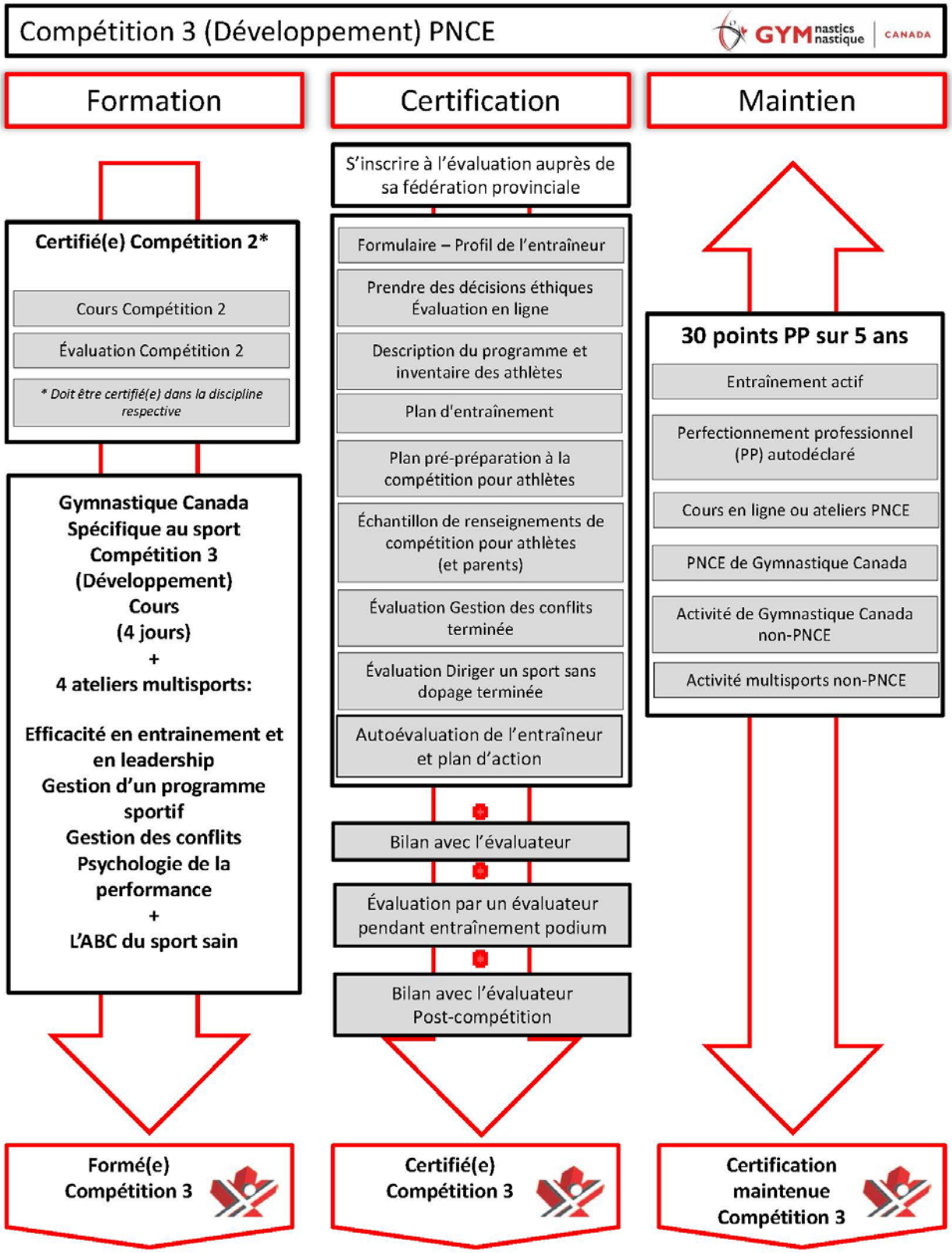

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

1.4.6 Survol du contexte Compétition – Introduction

Tableau sommaire du contexte Compétition 1 – Introduction

Critères	Exigences de formation (F) et d'évaluation (E) de l'ONS	Formation disponible	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Appliquer un processus de prise de décisions éthiques en 6 étapes	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques pour le contexte Compétition – Introduction
Résultats attendus du PNCE : Soutien aux athlètes en entraînement			
S'assurer que l'environnement dans lequel se déroule la séance d'entraînement est sécuritaire	**F E**	Atelier Fondements gymniques ET Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant à entraîner un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant à entraîner un ou des athlètes du niveau approprié
Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.	**F E**		
Faire des interventions qui favorisent l'apprentissage.	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Planification d'une séance d'entraînement			
Identifier les éléments logistiques pour la séance d'entraînement.	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	❑ Évaluation d'une séance d'entraînement. ❑ Évaluation d'un plan d'action d'urgence
Choisir des activités appropriées pour chaque partie de la séance d'entraînement.	**F E**		
Concevoir un plan d'action d'urgence	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Analyse de la performance			
Détecter la performance	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié
Corriger la performance	**F E**		

Résultat attendu du PNCE : Soutien relatif à la compétition			
Aider les athlètes à se préparer mentalement en vue d'une compétition	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant en contexte de compétition avec un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant en contexte de compétition avec un ou des athlètes du niveau approprié
Donner des conseils de base en matière de nutrition	**F**	Cours Compétition 1 – Introduction	S.O.
Résultat attendu du PNCE : Élaboration d'un programme sportif			
Définir la structure du programme en se fondant sur les occasions d'entraînement et de compétition	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Plan d'entraînement annuel Compétition 1
Identifier des mesures qui contribuent au développement des athlètes	**F E**	Cours Compétition 2 – Introduction (avancé)	❑ Plan d'entraînement annuel Compétition 2
Élaborer des plans de séance qui intègre des priorités d'entraînement saisonnières	**F E**		

1.4.7 Survol du contexte Compétition – Introduction (avancé)

Tableau sommaire du contexte Compétition 2 – Introduction (avancé)

Critères	**Exigences de formation (F) et d'évaluation (E) de l'ONS**	**Formation disponible**	**Méthodes d'évaluation**
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Prise de décisions éthiques			
Appliquer un processus de prise de décisions éthiques en 6 étapes	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques pour le contexte Compétition – Introduction

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

Critères	Exigences de formation (F) et d'évaluation (E) de l'ONS	Formation disponible	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Soutien aux athlètes en entraînement			
S'assurer que l'environnement dans lequel se déroule la séance d'entraînement est sécuritaire	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie ET Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant à entraîner un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant à entraîner un ou des athlètes du niveau approprié
Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.	**F E**		
Faire des interventions qui favorisent l'apprentissage.	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Planification d'une séance d'entraînement			
Identifier les éléments logistiques appropriés pour la séance d'entraînement	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	❑ Évaluation d'une séance d'entraînement. ❑ Évaluation d'un plan d'action d'urgence
Choisir des activités appropriées pour chaque partie de la séance d'entraînement.	**F E**		
Concevoir un plan d'action d'urgence	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Analyse de la performance			
Détecter la performance	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction ET Cours Compétition 2 – Introduction (avancé)	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié
Corriger la performance	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences avancées, Analyse de la performance			
Établir si la condition physique et le niveau d'habileté de l'athlète dans le sport favorisent la performance et la progression continue	**F E**	Cours Compétition 2 – Introduction (avancé)	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant avec un ou des athlètes du niveau approprié

Critères	Exigences de formation (F) et d'évaluation (E) de l'ONS	Formation disponible	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Soutien relatif à la compétition			
Aider les athlètes à se préparer mentalement en vue d'une compétition	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction	❑ Observation formelle de l'entraîneur travaillant en contexte de compétition avec un ou des athlètes du niveau approprié **OU** Soumission d'une vidéo ou d'un DVD de l'entraîneur travaillant en contexte de compétition avec un ou des athlètes du niveau approprié
Donner des conseils de base en matière de nutrition	**F**	Cours Compétition 1 – Introduction	
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences de base, Élaboration d'un programme sportif			
Définir la structure du programme en se fondant sur les occasions d'entraînement et de compétition	**F E**	Cours Compétition 1 – Introduction et planification détaillée dans le Cours Compétition 2 – Introduction (avancé)	❑ Plan d'entraînement annuel
Identifier des mesures qui contribuent au développement des athlètes	**F E**		
Élaborer des plans de séance qui intègre des priorités d'entraînement saisonnières	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Introduction aux compétences avancées, Élaboration d'un programme sportif			
Plan d'entraînement annuel comprenant le calendrier d'entraînement et de compétition	**F E**	Cours Compétition 2 – Introduction (avancé)	❑ Plan d'entraînement annuel
Résultat attendu du PNCE : Gestion d'un programme sportif			
Gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique	**F E**	Cours Compétition 2 – Introduction (avancé) OU Module multisport Gestion d'un programme sportif	❑ À inclure au portfolio : outils de communication, programme (manuel de l'athlète)
Faire rapport des progrès de l'athlète tout au long du programme	**F E**		❑ Soumettre 2 rapports d'étape d'athlètes

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

1.4.8 Survol du contexte Compétition – Développement

Tableau sommaire du contexte Compétition 3 – Développement

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou *modèles/listes de vérification propres au sport*	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Mettre en application un processus en 6 étapes de prise décisions éthiques	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	**OBLIGATOIRE** ❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques pour le contexte Compétition – Développement
Développer et communiquer une philosophie de l'entraînement qui respecte les principes du *Code d'éthique du PNCE*	**F (E facultative)**	Efficacité en entraînement et en leadership	
Résultat attendu du PNCE : Soutien aux athlètes en entraînement			
S'assurer que l'environnement de la séance d'entraînement est sécuritaire	**F E**	Cours Fondements gymniques – Théorie	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié en situation d'entraînement **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié en situation d'entraînement **FACULTATIVE / SUPPLÉMENTAIRE** ❑ Plan de leadership ❑ Plan de concentration ❑ Examen ❑ Évaluation en ligne ❑ Travaux/tâches ❑ Cahier de travail ❑ Études de cas ❑ Entrevue
Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée	**F E**	*Compétition 3 (Développement) Cours*	
Intervenir de façon à accroître l'apprentissage et à améliorer les performances des athlètes	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours Efficacité en entraînement et en leadership Psychologie de la performance	
Apporter les ajustements à une séance d'entraînement selon la réaction des athlètes à une tâche d'entraînement	**F E**	*Compétition 3 (Développement) Cours*	
Mettre en application des protocoles et des méthodes qui contribuent au développement de	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou *modèles/listes de vérification propres au sport*	Méthodes d'évaluation
qualités athlétiques propres au sport			
Résultat attendu du PNCE : Analyse de la performance			
Détecter les éléments techniques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances ou prévenir les blessures	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **FACULTATIVE / SUPPLÉMENTAIRE** ❑ Soumission d'un travail d'analyse d'une séquence vidéo
Corriger les éléments techniques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances ou prévenir les blessures	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **FACULTATIVE / SUPPLÉMENTAIRE** ❑ Soumission d'un travail d'analyse d'une séquence vidéo
Détecter les éléments tactiques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances	**F E**	*Compétition 3 (Développement) Cours*	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou *modèles/listes de vérification propres au sport*	Méthodes d'évaluation
Corriger les éléments tactiques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances	**F E**	*Compétition 3 (Développement) Cours*	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié
Résultat attendu du PNCE : Soutien relatif à la compétition			
Avant la compétition : établir des procédures favorisant la disposition à la performance	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours Efficacité en entraînement et en leadership Psychologie de la performance	**OBLIGATOIRE** ❑ Observation formelle de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié en situation de compétition **OU** Soumission d'un enregistrement vidéo/DVD de l'entraîneur(e) travaillant avec un(e) ou des athlètes de niveau approprié en situation de compétition ❑ Présentation d'un plan de concentration/compétition ❑ Soumission d'un rapport de la compétition ❑ Entrevue / rétroaction **FACULTATIVE / SUPPLÉMENTAIRE** ❑ Plan de leadership ❑ Plan d'action annuel en matière de prévention
Pendant la compétition : prendre des décisions et intervenir de façon à favoriser des performances spécifiques au sport	**F E**		
Après la compétition : utiliser l'expérience de la compétition de façon à optimiser la progression des athlètes	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Planification d'une séance d'entraînement			
Identifier la logistique et les informations de base pour la séance d'entraînement	**F E**	Planification d'une séance d'entraînement *Compétition 3 (Développement) Cours*	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plan de la séance
Déterminer les activités appropriées pour chaque partie de la séance d'entraînement	**F E**	*Compétition 3 (Développement) Cours*	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plan de la séance

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou *modèles/listes de vérification propres au sport*	Méthodes d'évaluation
Concevoir et enchaîner les activités de la séance de façon à améliorer les performances et à optimiser les ajustements	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plan de la séance
Concevoir un plan d'action d'urgence	**F E**	Efficacité en entraînement et en leadership	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un plan d'action d'urgence
Résultat attendu du PNCE : Élaboration d'un programme sportif			
Définir la structure du programme en se basant sur les possibilités d'entraînement et de compétition	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plan d'entraînement annuel
Identifier des mesures appropriées de promotion de développement d'athlètes	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Entrevue
Incorporer au programme les priorités annuelles d'entraînement	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plan d'entraînement annuel
Organiser et établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements	**F E**	Compétition 3 (Développement) Cours	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Plans hebdomadaires
Résultat attendu du PNCE : Gestion de programme			
Prendre les mesures appropriées pour promouvoir le sport sans dopage	**F E**	L'ABC du sport sain	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage
Gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique	**F E**	*Gestion d'un programme sportif*	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation d'un ou de plusieurs des points ci-dessous : o Documents de communication o Entrevue avec des parents, des athlètes, des

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou *modèles/listes de vérification propres au sport*	Méthodes d'évaluation
Élaborer des stratégies pour faire face aux conflits dans le sport et les résoudre	**F E**	L'ABC du sport sain	**OBLIGATOIRE** ❑ Évaluation en ligne Gestion des conflits

1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

http://www.gymcan.org/uploads/gcg_ltad_fr.pdf

http://gymcan.org/uploads/content/coaching/gcg_nccp_coachingprogram_ataglance_2017fr.pdf

2 LE MODÈLE DU PNCE



CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEURES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneures qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneures doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneures peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneure » dans n'importe quel contexte.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport.

Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneures doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTION

Les instructeurs et instructrices du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes **Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires** et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier (p. ex. Compétition – Introduction défini par le sport (p. ex. Gymnastique Canada) et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/trained-vs-certified-s16468.

2.2 Contextes

2.2.1 Sport communautaire



Il y a généralement deux niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de sport communautaire : Initiation (ou introduction) et Participation continue.

- Le contexte Sport communautaire – Initiation est axé sur les participants que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport. Le cours Fondements gymniques du PNCE de GCG s'inscrit dans ce contexte.
- Le contexte Sport communautaire – Participation continue vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur est d'encourager les participants à continuer à faire du sport. GCG prévoit développer ce contexte quand les contextes de compétition auront été développés pour toutes les disciplines de la gymnastique.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/community-coaches-s15434.

2.2.2 Compétition



Les entraîneurs du profil Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont eux-mêmes d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, souvent en vue d'une préparation pour des compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- Le contexte Compétition – Introduction est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.
- Le contexte Compétition – Développement est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.
- Le contexte Compétition – Haute performance est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/competitive-coaches-s15435.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/sport-specific-training-s16547.

La formation propre au sport du PNCE en gymnastique est actuellement offerte dans les contextes suivants :

Contexte Sport communautaire – Initiation : Fondements gymniques (FG)

Devenez un entraîneur formé du PNCE en suivant cette série de cours conçus pour se donner sur une période de 2,5 jours :

- **Cours FG – Introduction :** Pendant ce cours de 8 heures couvrant des sujets communs à toutes les disciplines gymniques, les entraîneurs apprendront les composantes de la philosophie Plaisir, Conditionnement physique et Familles

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

fondamentales de mouvements de Gymnastique Canada, de même que des conseils de base en matière de sécurité et les familles fondamentales de mouvements.

- **Cours FG – Théorie :** Pendant ce cours théorique de 4 heures, les entraîneurs apprendront à appliquer un processus de prise de décisions éthiques et à planifier de façon efficace une séance d'entraînement.
- **Cours FG propre à la discipline :**
  - **Enfant actif :** Conçu pour les entraîneurs d'enfants d'âge préscolaire, ce cours de 8 heures en gymnase présente la démarche Enfant actif (EA), l'enfant participant, la leçon EA et le programme EA.
  - **Gymnastique artistique, rythmique, trampoline ou aérobique :** Ces cours de 8 heures en gymnase sont conçus particulièrement pour chaque discipline gymnique. Les entraîneurs étudient les familles fondamentales de mouvements et les habiletés de base propres à chaque discipline; ils apprennent à enseigner à de jeunes participants dans un cadre amusant et stimulant.

2.3.2 Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés par Gymnastique Canada dans les ateliers propres à chacune de nos disciplines. Certains modules doivent être suivis séparément par les entraîneurs par l'entremise du réseau de RPTFE.

Tous ces modules multisports peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/multi-sport-training-s15501.

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du PNCE, l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation dans le contexte Sport communautaire ne fasse pas partie du programme de tous les sports, elle fait partie du programme de gymnastique pour des raisons de sécurité.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.

- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public;
- (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation. Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères peuvent être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants et les participantes dans le cadre d'activités appropriées.

Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur ou l'entraîneure accomplit concrètement. Elle est observable et mesurable.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves peuvent être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées résultats attendus du PNCE, et elles sont énumérées ci-dessous :

- ❑ Soutien aux athlètes en entraînement
- ❑ Prise de décisions éthiques
- ❑ Planification d'une séance d'entraînement
- ❑ Analyse de la performance
- ❑ Soutien relatif à la compétition
- ❑ Élaboration d'un programme sportif
- ❑ Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- ❑ Évaluation du portfolio
- ❑ Discussion préalable à la critique
- ❑ Observation formelle
- ❑ Critique
- ❑ Établissement d'un plan d'action
- ❑ Préparation des rapports

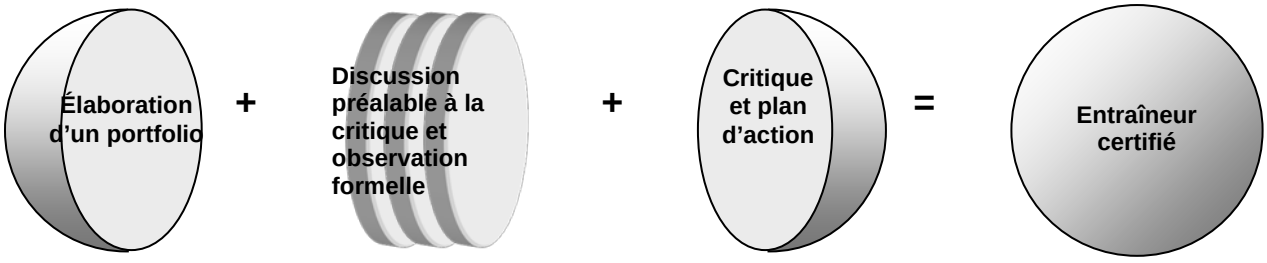

3.4.1 Évaluation du portfolio

- ❑ L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- ❑ L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- ❑ L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- ❑ Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- ❑ Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- ❑ Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

5 Expert
4 Avancé
3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur peut faire

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

2 Près de la norme
1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent toutes comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet pas le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les aspects administratifs suivants ont été pris en compte lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation.

3.7.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Si seulement un évaluateur a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation

- ❑ Lorsque l'entraîneur s'inscrit au processus d'évaluation, il paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (habituellement l'OPTS).
- ❑ L'organisme de sport verse un paiement à l'évaluateur lorsque la documentation liée à l'évaluation et la copie du plan d'action ont été reçue.

Si plus d'un évaluateur participe au processus d'évaluation :

- ❑ Gymnastique Canada établira des calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l'évaluation du candidat entraîneur. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d'un évaluateur si l'évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

3.7.2 Appels et vérifications des évaluations

- ❑ Appel par écrit à coaching@gymcan.org

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences qui

sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». L'obtention d'une « équivalence » n'est plus une option valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

Pour faire reconnaître les compétences en entraînement par l'intermédiaire de Gymnastique Canada, les entraîneurs doivent avoir réussi le processus d'évaluation du contexte dans lequel ils entraînent. Une demande d'évaluation doit être soumise à l'approbation de Gymnastique Canada. Les frais s'appliquent comme suit :

FG : 300 $ Comp 1 : 325 $ Comp 2 : 350 $ Comp 3 : 400 $

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils et elles sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Chez Gymnastique Canada, les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

- **Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- **Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- **Coprestation :** Offre aux nouveaux et nouvelles responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/coach-developer-training-s16933.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Lorsque Gymnastique établit un bassin de candidats, il s'efforcera de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux du sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.

4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

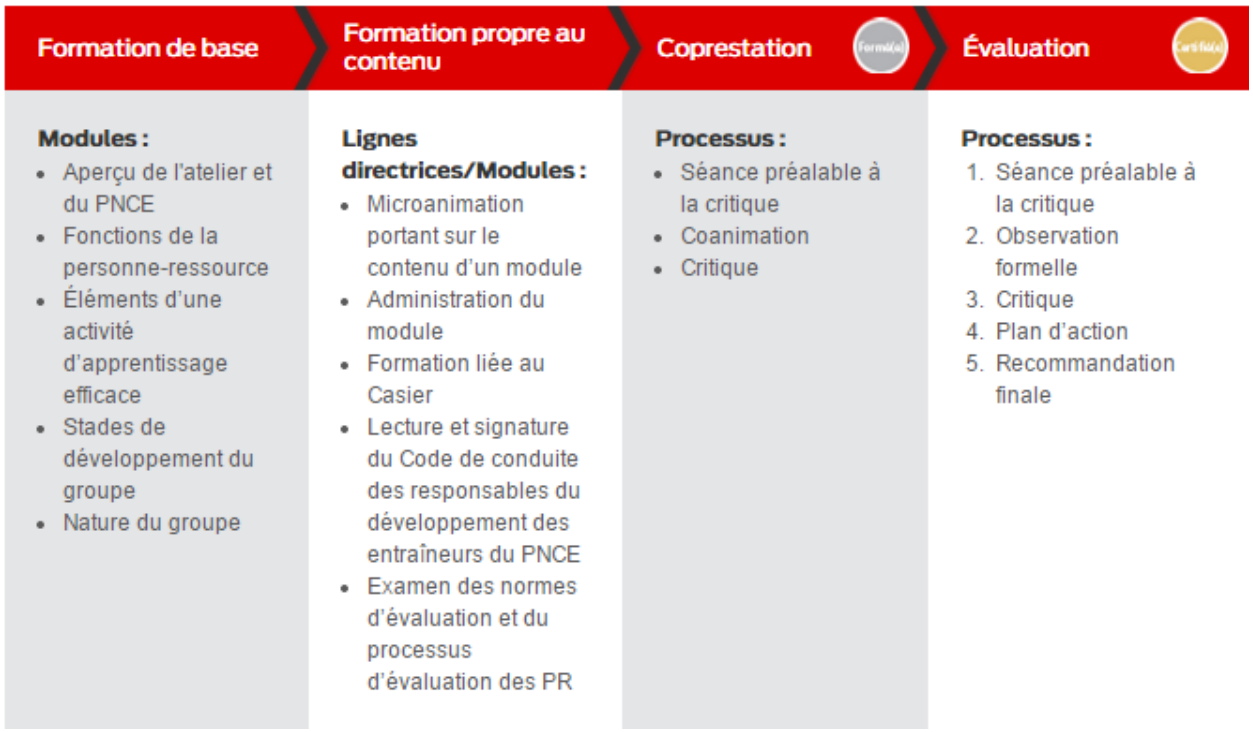

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- ❑ Certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers;
- ❑ Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- ❑ Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est aussi recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- ❑ Avoir suivi une formation dans le contexte au-dessus de celui dans lequel elles présentent des ateliers.
- ❑ Être membre en règle de sa fédération provinciale ou territoriale (PT) de gymnastique.
- ❑ Être âgé d'au moins 21 ans.

- ❑ Être entraîneur actif de gymnastique et posséder au moins cinq (5) ans d'expérience comme entraîneur de gymnastique.
- ❑ Être un bon ambassadeur de GCG, de sa fédération PT de gymnastique, de l'ACE et du PNCE.
- ❑ Être disposé à consacrer du temps à la prestation de cours du PNCE partout dans la province ou le territoire.

4.2.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE durant la formation propre au contenu.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- ❑ La coanimation doit être effectuée dans un délai de trois mois suivant la formation propre au contenu
- ❑ La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- ❑ Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'être en mesure d'animer de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- ❑ Les personnes-ressources devraient être évaluées à la fin de la coanimation et lorsqu'elles sont prêtes à animer de façon autonome.
- ❑ Les personnes-ressources seront évaluées en personne.
- ❑ Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- ❑ Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.2.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

4.2.8 Honoraires

- Sur la base des moyennes PT, GCG recommande la tarification suivante :

Niveau	Taux horaire suggéré	Nombre d'heures
Fondements gymniques	28 $	Intro 8 Théorie 4 Propre au sport 8
Compétition 1 – Introduction	32 $	24
Compétition 2 – Introduction (avancé)	35 $	24
Compétition 3 – Développement	40 $	24

4.2.9 Procédure d'appel

- Appel par écrit à coaching@gymcan.org

4.3 Formateur de responsables du développement des entraîneurs

Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer et à soutenir les personnes-ressources (PR) et les évaluateurs d'entraîneurs (EE) tout en agissant comme mentors auprès de celles-ci. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les FRDE doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs (RDE) et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel.

On s'attend à ce que les FRDE assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les RDE lors des ateliers et de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux RDE, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.3.1 Comment devenir un FRDE

Tous les FRDE doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous et doivent avoir atteint le statut « Certifié » en tant que PR ou EE.

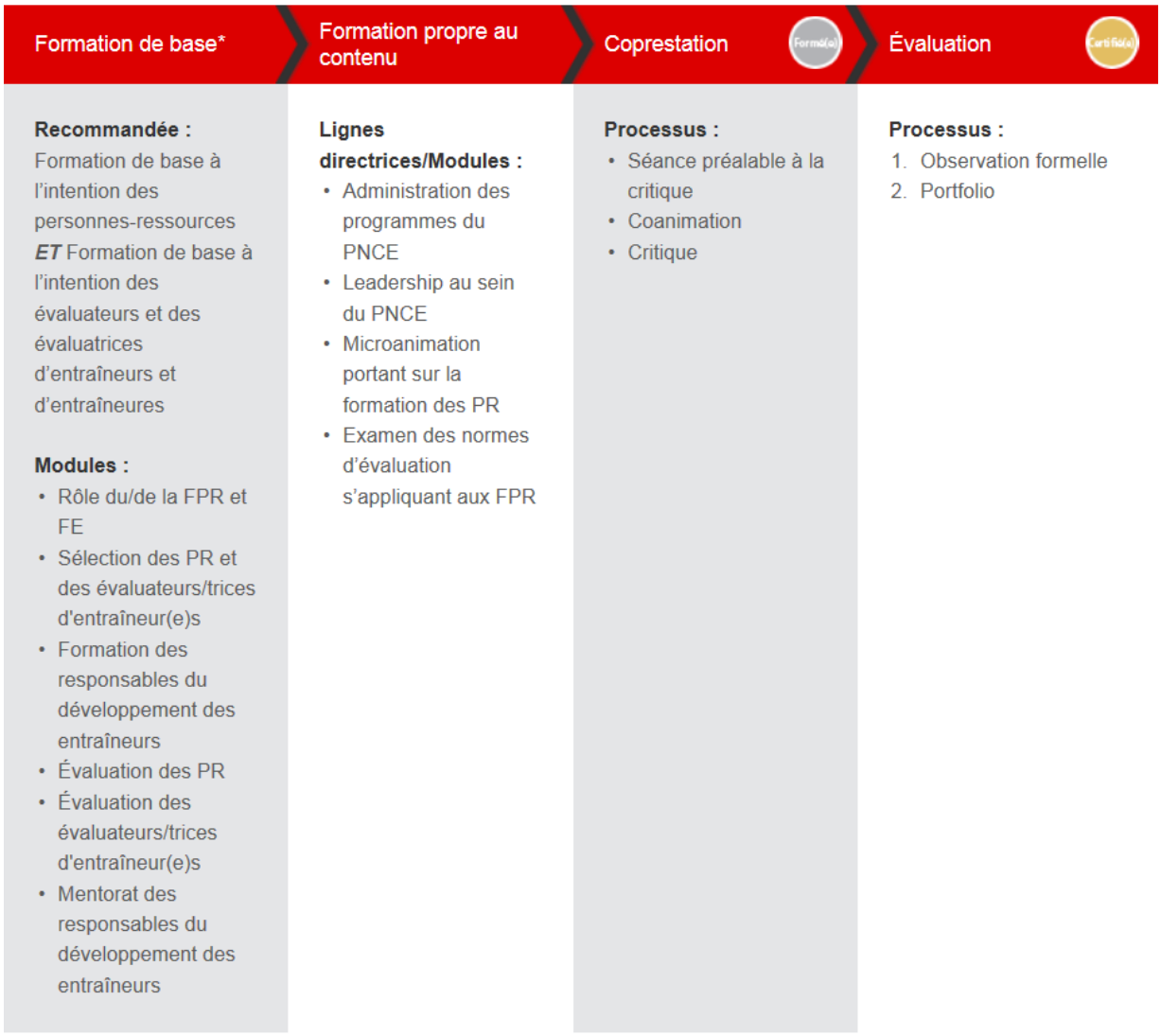

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/master-learning-facilitator-p156720.

4.3.2 Sélection des FRDE

Gymnastique Canada attribuera le statut de formateur de FRDE aux RDE certifiés. On s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- ❑ aient acquis cinq années d'expérience à titre de RDE;
- ❑ soient des RDE certifiés;
- ❑ aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs

Les tâches du FRDE consistent à :

- ❑ participer à la sélection des RDE;
- ❑ former les RDE;
- ❑ évaluer les RDE;
- ❑ agir comme mentor auprès des RDE.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des FRDE est un volet obligatoire de la formation des FRDE. Les FRDE suivent également la Formation de base à l'intention des personnes-ressources et la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des FRDE. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE durant la formation propre au contenu.

4.3.5 Coprestation

Tous les FRDE doivent coanimer un atelier de formation des RDE en compagnie d'un RDE expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de trois mois suivant la formation propre au contenu.
- Il est possible que le candidat FRDE doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les FRDE doivent être évalués pour devenir des FRDE certifiés.

- Les FRDE devraient être évalués dès que possible.
- L'évaluation des FRDE se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les FRDE doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les FRDE doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8 Honoraires

- GCG recommande la tarification suivante :

Niveau	Taux horaire suggéré
Fondements gymniques	35 $
Compétition 1 – Introduction	40 $
Compétition 2 – Introduction (avancé)	40 $
Compétition 3 – Développement	45 $

4.3.9 Procédure d'appel

- ❑ Appel par écrit à coaching@gymcan.org

4.4 Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

4.4.1 Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
Modules : • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Le processus de certification • Maîtrise de la critique • Établissement d'un plan d'action	**Lignes directrices/Modules :** • Méthodologie et outils d'évaluation • Utilisation des outils d'évaluation dans le cadre de l'observation formelle • Utilisation des outils d'évaluation pour l'examen du portfolio • Administration et éléments logistiques • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	**Processus :** • Séance préalable à la critique • Coévaluation • Critique	**Processus :** 1. Portfolio 2. Critique

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721.

4.4.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

- ❑ Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- ❑ Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE (obligatoires).
- ❑ Crédibilité auprès des pairs.
- ❑ Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- ❑ Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- ❑ Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- ❑ Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- ❑ Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- ❑ Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat.

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs.

Elle comprend ce qui suit :

- ❑ Un atelier en ligne de deux heures qui aidera les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE durant la formation propre au contenu.

4.4.5 Coprestation

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs coévaluent en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- ❑ La coévaluation doit être effectuée dans un délai de trois mois suivant la formation propre au contenu.
- ❑ La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- ❑ Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs souhaite effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués une fois qu'ils se sentent à l'aise avec le processus d'évaluation.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

- GCG recommande la tarification suivante :

Niveau	Taux suggéré
Fondements gymniques	80 $ par évaluation
Compétition 1 – Introduction	100 $ par évaluation
Compétition 2 – Introduction (avancé)	120 $ par évaluation
Compétition 3 – Développement	150 $ par évaluation

4.4.9 Procédure d'appel

- Appel par écrit à coaching@gymcan.org

4.5 Formateur d'évaluateurs

Le rôle du formateur d'évaluateurs a été remplacé par celui du formateur de responsables du développement des entraîneurs.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec Gymnastique Canada, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par Gymnastique Canada. Les principes de cette entente sont les suivants :

- Gymnastique Canada doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- Gymnastique Canada doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à Gymnastique Canada les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de Gymnastique Canada;
- Gymnastique Canada et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de Gymnastique Canada en question;
- Gymnastique Canada peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et Gymnastique Canada;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de Gymnastique Canada et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de Gymnastique Canada en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organismes nationaux de sport (ONS)

- ❑ GCG est responsable de la planification et du développement de toutes les formations du PNCE.
- ❑ GCG et les OPTS se rencontrent une fois par année pour planifier et discuter des responsabilités.

5.2.2 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- ❑ Les OPTS planifient et organisent les formations du PNCE et sont responsables pour toute la logistique, incluant les inscriptions, location d'installations et l'embauche des formateurs.
- ❑ Les OPTS sont responsables de recevoir les portfolios d'évaluation, accepter les paiements, et faire les arrangements nécessaires avec les évaluateurs.

5.2.3 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

- ❑ Les associations provinciales et territoriales de gymnastique inscrivent dans Le Casier les événements à faire approuver par GCG. Après l'approbation de GCG, l'ACE approuve à son tour l'événement.
- ❑ L'OPTS peut déterminer à quels membres du personnel elle aimerait que GCG donne accès au Casier. Ces personnes doivent suivre la formation de l'ACE sur Le Casier pour y avoir accès. Écrivez à coach@coach.ca en mentionnant « Formation sur Le Casier » dans l'objet. L'ACE vous communiquera des renseignements sur cette formation.
- ❑ Informez GCG une fois que la formation est terminée; GCG donnera alors accès au Casier aux personnes formées.

5.2.4 Planification de la relève

- ❑ Chaque OPTS doit veiller à disposer d'un nombre suffisant de personnes-ressources, d'évaluateurs d'entraîneurs et de formateurs de responsables du développement des entraîneurs pour ses besoins.
- ❑ Chaque OPTS collaborera avec GCG pour assurer la prestation de formations additionnelles au besoin. Un examen officiel annuel sera effectué tous les étés.

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

5.2.5 Recrutement, rétention et reconnaissance

Recrutement

- ❑ Chaque OPTS recrutera le nombre nécessaire de personnes-ressources, d'évaluateurs d'entraîneurs et de formateurs de responsables du développement des entraîneurs.
- ❑ Planification de rétention et reconnaissance varient selon les P / TSO.
- ❑ GCG collaborera avec les OPTS à l'élaboration d'un plan de rétention.

Reconnaissance

- ❑ GCG collaborera avec les OPTS à l'élaboration d'un plan de reconnaissance.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers

- ❑ Sur la base des moyennes PT, GCG recommande la tarification suivante :

Cours	Coût du cours
FG – Introduction	150 $
FG – Théorie	80 $
FG propres à la discipline	85 $
Compétition 1	280 $
Compétition 2	300 $
Compétition 3	320 $

5.3.2 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Taux horaire suggéré

Niveau	Personne-ressource	Évaluateur d'entraîneurs	FRDE
Fondements gymniques	28 $	80 $ par évaluation	35 $
Compétition 1 – Introduction	32 $	100 $ par évaluation	40 $
Compétition 2 – Introduction (avancé)	35 $	120 $ par évaluation	40 $
Compétition 3– Développement	40 $	150 $ par évaluation	45 $

5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié »

constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- ❑ assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- ❑ défendre l'intégrité du PNCE;
- ❑ correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- ❑ faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- ❑ qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- ❑ qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- ❑ qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

CONTEXTE	**Renouvellement**	**Points de PP nécessaires**
Fondements gymniques	5 ans	10 points
Compétition 1 – Introduction Compétition 2 – Introduction (avancé)	5 ans	20 points
Compétition 3 – Développement Compétition 4 – Développement (avancé)	5 ans	30 points

Il possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	**Points**	**Restrictions**
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur **ET** 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	**Jusqu'à concurrence** d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	**Maximum** de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	**Jusqu'à concurrence** de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

			durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/maintenance-of-certification-s16745.

5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

- Pour chaque cours donné, il peut être demandé aux entraîneurs de remplir un formulaire d'évaluation et de rétroaction (un exemple de ce formulaire se trouve à la section 6 du présent document).
- GCG communiquera régulièrement avec les OPTS pour obtenir les rétroactions aux cours.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

- GCG se servira des rapports VIP de l'ACE pour déterminer la fréquence de la prestation du programme.
- Tous les 2 ans, GCG rencontrera les formateurs de responsables du développement des entraîneurs pour recevoir leur rétroaction.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

- Sur la base de toute la rétroaction reçue, GCG révisera le contenu et les documents des cours tous les quatre ans.
- Dates des mises à jour :
  - Fondements gymniques, 2020
  - Compétition – Introduction, 2021
  - Compétition – Introduction (avancé), 2022
  - Compétition – Développement, 2022
  - Compétition – Développement (avancé), 2018

5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

- Les entraîneurs doivent avoir au moins 15 ans pour suivre les cours Fondements gymniques.
- Les entraîneurs doivent avoir au moins 16 ans pour suivre les cours du profil Compétition.

5.7 Normes minimales recommandées pour les entraîneurs

Niveau de l'athlète	**Niveau de formation et de certification recommandé**
Enfant actif	Fondements gymniques – Enfant actif, Formé ou Certifié
Récréatif	Fondements gymniques, Formé dans la discipline pertinente
Récréatif – Leader	Fondements gymniques, Certifié dans plus d'une discipline
Développement	Compétition – Introduction, Formé
Pré-compétition	Compétition – Introduction, Formé
Niveau provincial (débutant)	Compétition 1, Formé ou Certifié, selon le niveau des athlètes
Niveau provincial (avancé)	Compétition 2, Formé ou Certifié, selon le niveau des athlètes
Niveau national	Compétition 2, Certifié, selon le niveau des athlètes
Niveau national	Compétition 3, Formé ou Certifié, selon le niveau des athlètes
Haute performance	Compétition 4, Formé ou Certifié

http://www.gymcan.org/coaching/coaching-requirements

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE

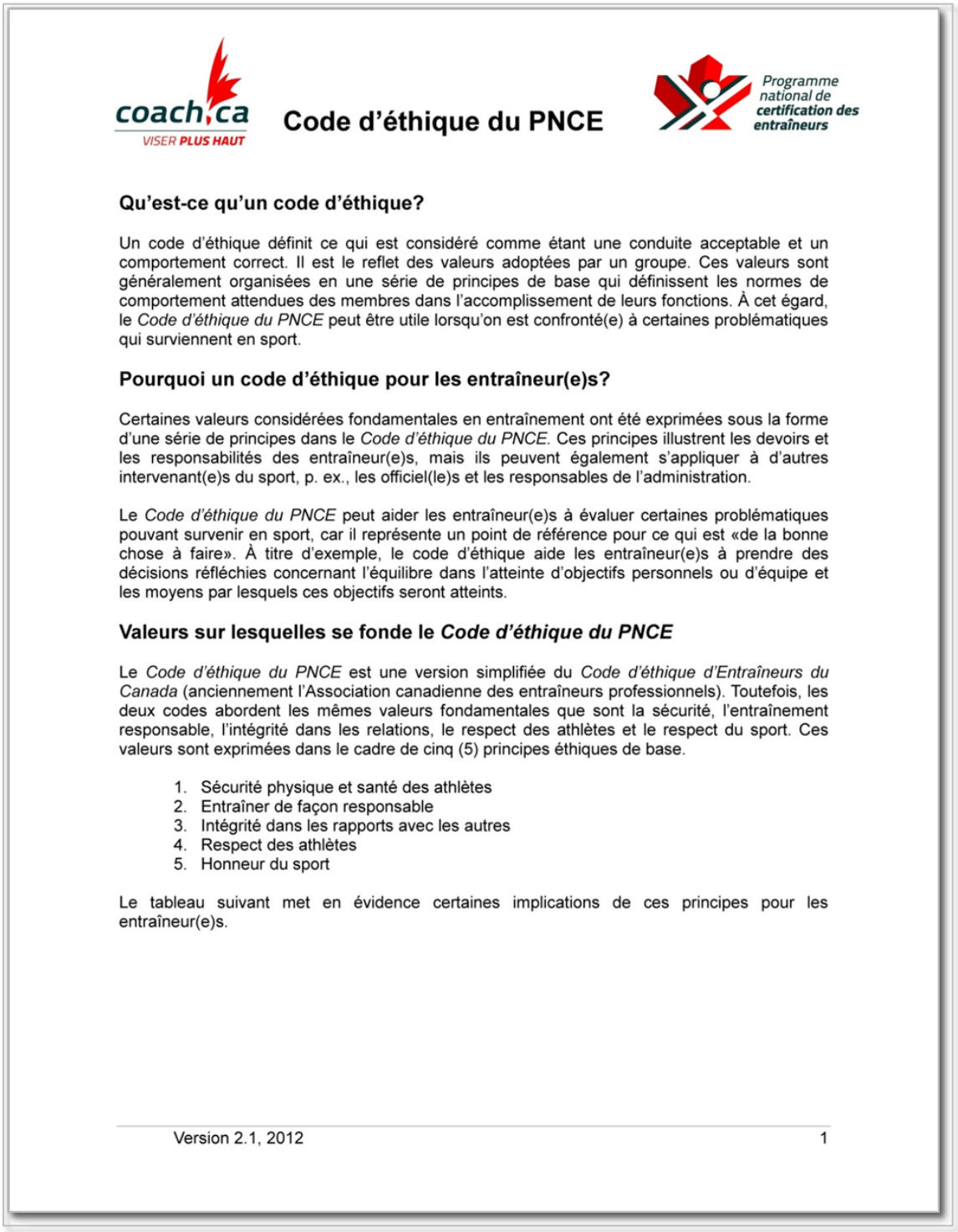

coach.ca
VISER PLUS HAUT

Code d'éthique du PNCE

Programme national de certification des entraîneurs

Qu'est-ce qu'un code d'éthique?

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Il est le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres dans l'accomplissement de leurs fonctions. À cet égard, le *Code d'éthique du PNCE* peut être utile lorsqu'on est confronté(e) à certaines problématiques qui surviennent en sport.

Pourquoi un code d'éthique pour les entraîneur(e)s?

Certaines valeurs considérées fondamentales en entraînement ont été exprimées sous la forme d'une série de principes dans le *Code d'éthique du PNCE*. Ces principes illustrent les devoirs et les responsabilités des entraîneur(e)s, mais ils peuvent également s'appliquer à d'autres intervenant(e)s du sport, p. ex., les officiel(le)s et les responsables de l'administration.

Le *Code d'éthique du PNCE* peut aider les entraîneur(e)s à évaluer certaines problématiques pouvant survenir en sport, car il représente un point de référence pour ce qui est «de la bonne chose à faire». À titre d'exemple, le code d'éthique aide les entraîneur(e)s à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs personnels ou d'équipe et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Valeurs sur lesquelles se fonde le *Code d'éthique du PNCE*

Le *Code d'éthique du PNCE* est une version simplifiée du *Code d'éthique d'Entraîneurs du Canada* (anciennement l'Association canadienne des entraîneurs professionnels). Toutefois, les deux codes abordent les mêmes valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraîner de façon responsable
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

Le tableau suivant met en évidence certaines implications de ces principes pour les entraîneur(e)s.

Version 2.1, 2012 1

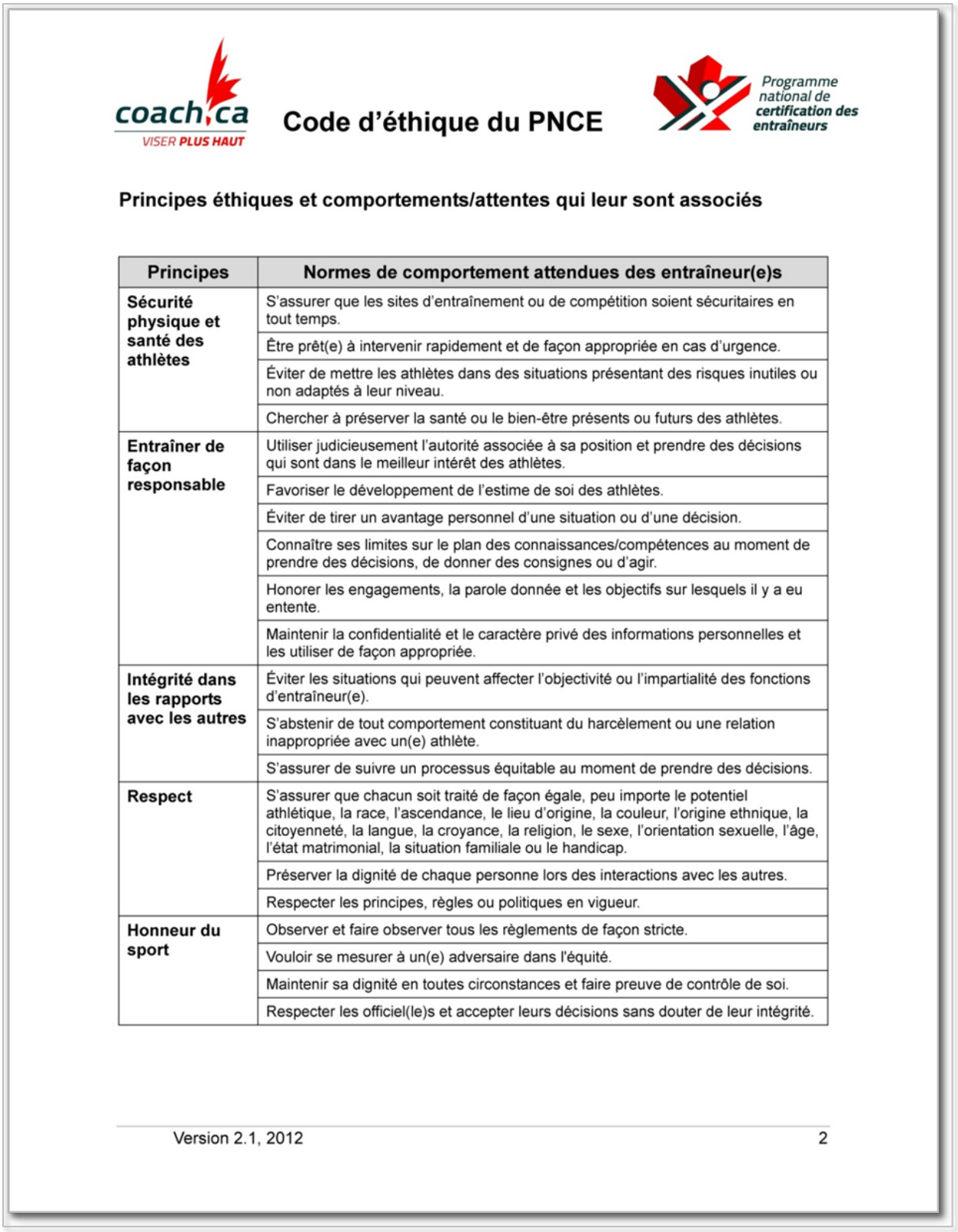

coach.ca
VISER PLUS HAUT

Code d'éthique du PNCE

Programme national de certification des entraîneurs

Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

Principes	Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s
Sécurité physique et santé des athlètes	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes.
Entraîner de façon responsable	Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
	Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e).
	S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète.
	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
Respect	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la langue, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.
Honneur du sport	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

Version 2.1, 2012 2

https://www.coach.ca/files/NCCP_Code_of_Ethics_2016_FR.pdf

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Gymnastique Canada, moi, _____ (Nom et No de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- ❑ participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- ❑ appuyer les objectifs et buts communs de Gymnastique Canada en ce qui a trait aux services aux membres;
- ❑ éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- ❑ soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- ❑ faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le Code d'éthique du PNCE;
- ❑ prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- ❑ faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- ❑ aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- ❑ placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- ❑ m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Gymnastique Canada.

Veuillez noter que le conseil d'administration de Gymnastique Canada prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)	Signature	Date

https://www.coach.ca/?pager=2&s=&p=&t=sphinx&section=&folder=&searchbox=%22code%20of%20ethics%22&type=media&title=&language=fr

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

No de PNCE _____

Madame/Monsieur_____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- ❑ Personne-ressource
- ❑ Personne-ressource avancée
- ❑ Formateur de personnes-ressources
- ❑ Évaluateur d'entraîneurs
- ❑ Évaluateur avancé
- ❑ Formateur d'évaluateurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait à la gymnastique.

Je suis prêt à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

_____ _____

Signature Date

_____ _____

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

P. j. Curriculum vitæ

Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

No de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ❑ ___ Lettre d'accompagnement
- ❑ ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ❑ ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ❑ ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ❑ ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ❑ ___ Nom et no de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

_____ _____

Signature Date

_____ _____

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____ No de PNCE _____

Madame/Monsieur,

Nous sommes heureux de savoir savoir que vous aimeriez devenir un responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?

2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.

3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?

4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?

5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?

6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.

7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?

8. Dans vos propres mots, quel rôle le responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?

9. Définissez les termes suivants :
   - ❍ Résultat attendu :
   - ❍ Critère :
   - ❍ Preuve : 10.

Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants nous fassent part de leurs rétroactions afin que Gymnastique Canada puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles, car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Cours: _____ Lieu : _____

1 N'a pas répondu aux attentes
2 En deçà des attentes
3 A répondu aux attentes
4 Au-delà des attentes
5 A surpassé les attentes

Technique

___ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

___ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

___ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

___ Le matériel du cours était facile à utiliser.

___ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

___ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

2018 © Association canadienne des entraîneurs et Gymnastique Canada

Responsable du développement des entraîneurs

___ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

___ Mon Cahier de travail a été noté dans des délais raisonnables.

___ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

___ La personne-ressource m'a incitée à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Impressions générales

___ J'ai apprécié ce cours.

___ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

___ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veuillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires
